

F-SC-098

SAS LAJOURNADE (CONSERVERIE FANDANGO)

ZA ARBERATS  
ROUTE DE SAUVETERRE  
64120 Saint Palais

**Site(s) audité(s)**

ZA ARBERATS ROUTE DE SAUVETERRE 64120 SAINT PALAIS

## CONCLUSIONS DE REVUE DU RAPPORT D'AUDIT

Etablies par **ECOCERT France SAS - BP 47 - 32600 L'ISLE-JOURDAIN**

Organisme de contrôle agréé sous le numéro FR-BIO-01 par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité  
Accréditation COFRAC n° 5-0035 pour la certification de Produits et Services, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

<b>Date d'évaluation :</b>	16/03/2018
<b>Type d'évaluation :</b>	Contrôle par sondage
<b>Auditeur :</b>	ELIE Valentine
<b>Chargé de certification :</b>	CASENAVE Pierre (+33 5 62 07 54 72)- pierre.casenave@ecocert.com
<b>Prestation :</b>	EU 834/2007 Préparation - Distribution et Programme de Certification Bio en vigueur
<b>Date de décision :</b>	22/03/2018

Madame, Monsieur,

Suite au Contrôle par sondage effectué le 16/03/2018, vous trouverez ci-joint les conclusions de la revue du rapport d'audit par votre Chargé de Certification.

La liste des non-conformités constatées lors de l'audit est indiquée en page 2, accompagnée des mesures à appliquer. Les types de mesures et les conséquences sur la certification de vos produits sont définies dans le glossaire présent à la fin du tableau (et dans notre processus de certification disponible sur notre site [www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)). Les non-conformités maîtrisées correspondent à celles pour lesquelles vous avez apporté une réponse satisfaisante et dont l'efficacité sera vérifiée lors d'un prochain audit pour définitivement solder cet écart.

Tout manquement, quel que soit son niveau de gravité, doit toujours faire l'objet d'une correction ainsi que de mesures préventives visant à éviter son renouvellement.

Toute conclusion peut faire l'objet d'un appel de votre part adressé par écrit au Service Certification, dans les délais suivants à compter de la réception du présent courrier :

- 15 jours pour une suspension d'habilitation, une suspension partielle de certification, un déclassement de lot, d'animaux ou de parcelles.
- 30 jours pour les autres mesures.

L'appel n'est cependant pas suspensif, la mesure à appliquer doit être respectée jusqu'à réception d'une nouvelle conclusion.

Le cas échéant, votre certificat pour les produits conformes et/ou d'autres documents de certification sont également joints à ce courrier.

Nous vous rappelons que vous pouvez consulter ces conclusions de revue du rapport ainsi que les principaux éléments de votre dossier de certification à partir de votre portail client (accessible depuis notre site [ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)).

Votre chargé de certification se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Votre chargé de certification  
CASENAVE Pierre  
Tél: (+33 5 62 07 54 72)  
[pierre.casenave@ecocert.com](mailto:pierre.casenave@ecocert.com)

**Tournez SVP**

Page 1 sur 2



**NON-CONFORMITES RELEVES LORS DE L'AUDIT DU 16/03/2018**

**Liste des non-conformités en cours**

*Aucune non-conformité actuellement en cours*

**Liste des non-conformités maîtrisées**

*Aucune non-conformité actuellement maîtrisée*

Table with 4 columns: Date d'évaluation, Type d'évaluation, Auditeur, Chargé de certification. The table is currently empty.

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Conditions d'audit**

**Vu ce jour :**  
**contrôle report d'activité (conforme).**  
**projet de redémarrage de fabrication sur la fin d'année 2018 (piperade).**